

Titres et fonctions, neuf mois plus tard...

Jean-Pierre Degives

Président, pour les membres des CA des ASBL de l'Olivier et les directions des établissements⁽¹⁾.

■ Pas question de recommencer une année comme celle que nous venons de vivre. Nous demandons que des mesures soient prises pour éviter le chaos de la rentrée passée et le gâchis de ces trop nombreux mois.

Désagréable. C'est vraiment très désagréable d'être projeté violemment en avant par le freinage brutal d'un transport public parce que quelqu'un a tiré la sonnette d'alarme... C'est donc bien à regret que nous la tirons aujourd'hui. Entre deux maux, il faut choisir le moindre !

Madame la ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret Titres et fonctions fait des ravages dans nos écoles: nous devons vous en alerter. Et ce, dans quatre dimensions fondamentales.

Le bien des enfants

Plus que toute autre année, nous constatons que, dans nos établissements, des classes se trouvent sans professeur.

Dans telle école secondaire, le sous-directeur, professeur de mathématique de formation, assure des leçons et des rattrapages pour des élèves de deuxième qui doivent présenter le CE1D en mathématique alors qu'ils n'ont plus de professeur depuis longtemps.

Mais le phénomène touche aussi nos écoles fondamentales. Dans telle école, depuis le 25 novembre 2016, il manque un temps plein en néerlandais. Cela impacte 305 élèves qui n'ont que partiellement leurs heures de cours. Ayant un deuxième prof à plein-temps, les heures sont réparties de façon à ce que tous les élèves aient encore un bout de cours de néerlandais.

Par ailleurs, il est toujours difficile durant l'année de pouvoir trouver les remplacements d'instituteurs primaires. On reste parfois une à deux semaines sans trouver quelqu'un. Dans ce

cas-là, c'est l'aide aux élèves qui est mise en danger, car c'est le maître d'adaptation qui assure l'intérim pour privilégier la prise en charge du groupe classe. La directrice elle-même doit parfois suppléer.

La qualité du travail des enseignants

La difficulté de recruter, notamment des intérimaires, dans les fonctions en pénurie, est accrue par le décret Titres et fonctions qui éparpille les charges.

Dans telle école secondaire, l'évaluation des membres du personnel en première année porte sur plus de 20 personnes, alors qu'habituellement elle ne porte que sur quelques personnes. Dans telle école encore, le personnel recruté est porteur des titres mais n'a pu être maintenu tant sa gestion des classes est catastrophique.

Le décret Titres et fonctions conjoint à l'état de pénurie, déstabilise tant les personnes que les équipes.

L'expertise des directrices et directeurs

Non seulement les directions, mais aussi leurs équipes de gestion sont dans l'impossibilité de se rendre disponibles à leur tâche première: le leadership pédagogique.

Tel mercredi après-midi, nous croisons une secrétaire de direction vers 15 h, alors que son horaire ordinaire se termine à 12 h. C'est ainsi régulièrement. Et l'on sait que les chefs d'établissement sont eux-mêmes englués dans les difficultés administratives que plus personne n'ignore aujourd'hui.

La responsabilisation des écoles

Nous soulignons ici la contradiction entre le discours tenu sur l'autonomie et la responsabilisation des écoles et les dispositions décretales: lors d'une rencontre avec les directions de Bruxelles-Brabant il y a quelques semaines, vous avez fait part de la volonté des autorités publiques d'élargir la zone d'autonomie et de responsabilisation des écoles. Or, dans les dernières années, du décret de juin 2006 (relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire) au décret d'avril 2014 (réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française), nous comptons une dizaine de décrets qui l'ont réduite. Aucun qui l'élargisse.

Les fonctions en pénurie

A ces constats, on peut en ajouter un autre: celui des fonctions en pénurie dans l'enseignement.

Au fondamental, les fonctions touchées par la pénurie sont: instituteur, professeur de morale, professeur de néerlandais et d'anglais (professeur traditionnel comme professeur en immersion).

Au secondaire (général, technique et professionnel), on manque de professeurs de néerlandais, anglais, sciences, maths, français, sciences économiques, informatique, éducation technologique, économie sociale et familiale, cuisine de restauration, électricité, mécanique automobile, mécanique industrielle, construction et gros œuvre, service en salle, menuisier-bois, secré-

tariat-bureautique, horticulture, soins infirmiers, soudage, construction métallique, vente, peinture, confection, boulangerie-pâtisserie, sanitaire, coiffure, électricité-électronique automobile, bioesthétique, arts appliqués, électromécanique.

La démographie

Enfin, à ce qui précède s'ajoute encore l'évolution démographique: la population belge a augmenté de 90 000 habitants en 2016 et devrait grossir de 80 000 en 2017. A long terme, la croissance de la population belge entre 2020 et 2060 serait de 40 000 habitants par an. Cette évolution démographique concerne nombre d'enfants en âge de scolarité.

Plus d'enfants, c'est plus d'élèves. Plus d'élèves, c'est plus de professeurs, alors que les fonctions en pénurie augmentent régulièrement.

Notre demande

Tous ces éléments nous conduisent assez naturellement à tirer la sonnette d'alarme: stop! Pas question de recommencer une année comme celle que nous venons de vivre. Les mesures avancées jusqu'à présent nous semblent insuffisantes.

Nous vous demandons de prendre toutes celles qui permettront d'éviter le chaos de la rentrée précédente et le gâchis de ces trop nombreux mois. Nous vous en prions au nom des enfants que les

familles nous confient.

→ (1) Institut de l'Annonciation à Schaerbeek, école de la Sainte-Famille à Watermael-Boitsfort, lycée Mater Dei, école maternelle Mater Dei, école primaire Mater Dei et école du Sacré-Cœur de Stockel à Woluwe-Saint-Pierre, institut de la Providence fondamental, institut de la Providence secondaire et école Sainte-Jeanne de Chantal à Woluwe-Saint-Lambert.

**Le décret Titres
et fonctions fait
des ravages
dans
nos écoles:
nous devons
vous
en alerter.**